

IDENTIFICATION DES CHIENS ET DES CHATS OBLIGATOIRE

Une mignonne petite frimousse, aucun doute nous craquons tous devant une boule de poil. Cependant, accueillir un animal chez soi est un engagement sur la durée. Nous avons des devoirs et des obligations pour le bien être de notre compagnon à quatre pattes.

Nous devons nous poser les bonnes questions : serons-nous en mesure de subvenir à l'alimentation, les soins, l'éducation, les sorties, les naissances non désirées, la santé, à l'organisation des déplacements et des départs en vacances et tout simplement lui accorder du temps.

L'identification des chiens et des chats, la stérilisation des chats sont deux actes vétérinaires encouragés, et même imposés pour l'identification, par la nouvelle loi contre la maltraitance animale adoptée définitivement le 1^{er} décembre 2021.

IL EST OBLIGATOIRE D'IDENTIFIER SON ANIMAL DE COMPAGNIE :

L'identification des chiens âgés de plus 4 mois et des chats âgés de plus de 7 mois est obligatoire quelle que soit leur date de naissance.

Les chats et les chiens nés avant le 1^{er} janvier 2012 qui n'étaient jusqu'à présent pas concernés, doivent désormais être identifiés à compter du 1^{er} janvier 2022. Même ceux d'intérieur qui ne mettent jamais le bout de la truffe dehors.



En quoi consiste l'identification ?

L'identification peut être réalisée selon deux méthodes par des professionnels habilités :

- Par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse
- Par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal.

Quelle que soit la méthode, le principe est d'attribuer un numéro unique à chaque animal et de l'enregistrer dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire.

En cas de changement de numéro de téléphone, de nouvelle adresse ou de décès d'un animal, il est impératif de mettre à jour ces informations via le fichier national I-cad des chiens, des chats. Ce fichier permet également de signaler un animal perdu.

➤ A savoir :

Identifier son animal, c'est lui donner une identité et donc lutter contre l'abandon, la perte ou le vol. Le défaut d'identification des chats et des chiens est maintenant sanctionné d'une contravention de 4e classe, soit jusqu'à 750 € d'amende.

LA STERILISATION :

C'est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et pour la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions.

Stériliser son chat, c'est préserver sa santé, maîtriser la reproduction des naissances non désirées, participer à rompre le cycle de l'abandon des animaux.